

123VENTURE 00 B 13212

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 418.628,67 Euros
41, boulevard des capucines - 75002 PARIS
RCS PARIS 432 510 345

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 7 JUILLET 2003

28 NOV. 2003

L'an deux mille trois
Le 7 juillet 2003
à 14 heures

761h2

Les membres du Conseil de Surveillance de la société 123 Venture (ci-après "la Société") se sont réunis au siège social de la Société 41, boulevard des Capucines - 75002 PARIS, sur convocation du Président par lettre remise en mains propres.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Julien VAUTEL, membre et Président du Conseil de Surveillance ;
Monsieur Antoine de ROCHEFORT, membre du Conseil de Surveillance ;
Monsieur Pierre-Noël GIRAUD, membre du Conseil de Surveillance.
Monsieur André MAY, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres est ainsi régulièrement composé et apte à délibérer valablement.

Assistent également à la séance

Monsieur Olivier GOY, Président du Directoire

Le secrétariat de la réunion est assuré par Monsieur Antoine de Rochefort.

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance qu'il est convoqué sur l'ordre du jour suivant :

- Décès de Monsieur Hervé-Pierre MOLINAS et conséquence sur la composition du Directoire

M DR

Décès de Monsieur Hervé Pierre MOLINAS et conséquence sur la composition du Directoire

Le Président annonce aux membres du Conseil de Surveillance le décès de Monsieur Hervé-Pierre MOLINAS intervenu le 27 juin 2003.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et Monsieur Olivier GOY saluent la mémoire et le travail accompli par Monsieur Hervé-Pierre MOLINAS depuis la création de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance prennent donc acte de que le Directoire est désormais composé de deux membres : Messieurs GOY et ALLANIC. Il n'est pas décidé de pourvoir au remplacement de Monsieur Hervé-Pierre MOLINAS.

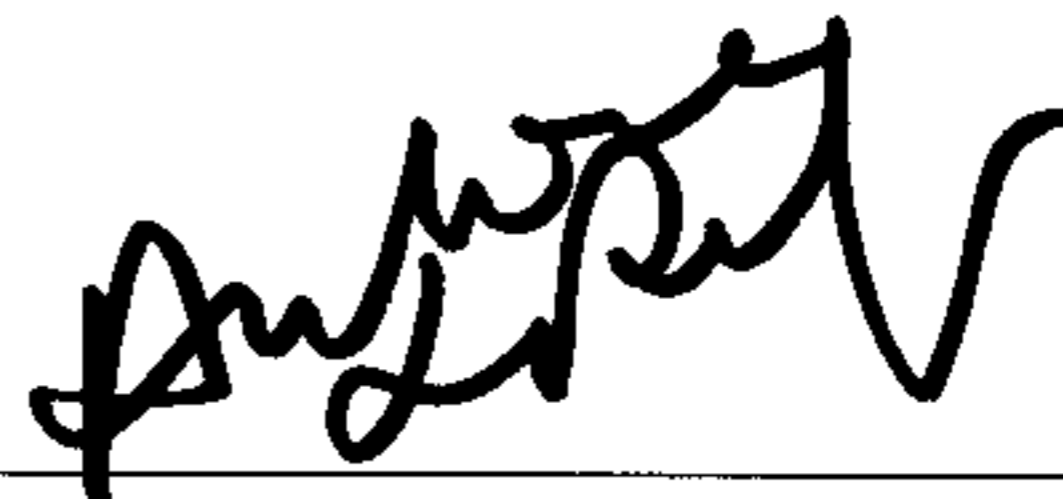
Le Conseil charge le porteur d'une copie des présentes de faire toutes formalités nécessaires auprès du greffe de Paris.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément à la loi par le Président et un membre du Conseil de Surveillance présents.



Monsieur Julien VAUTEL



Monsieur Antoine de ROCHEFORT